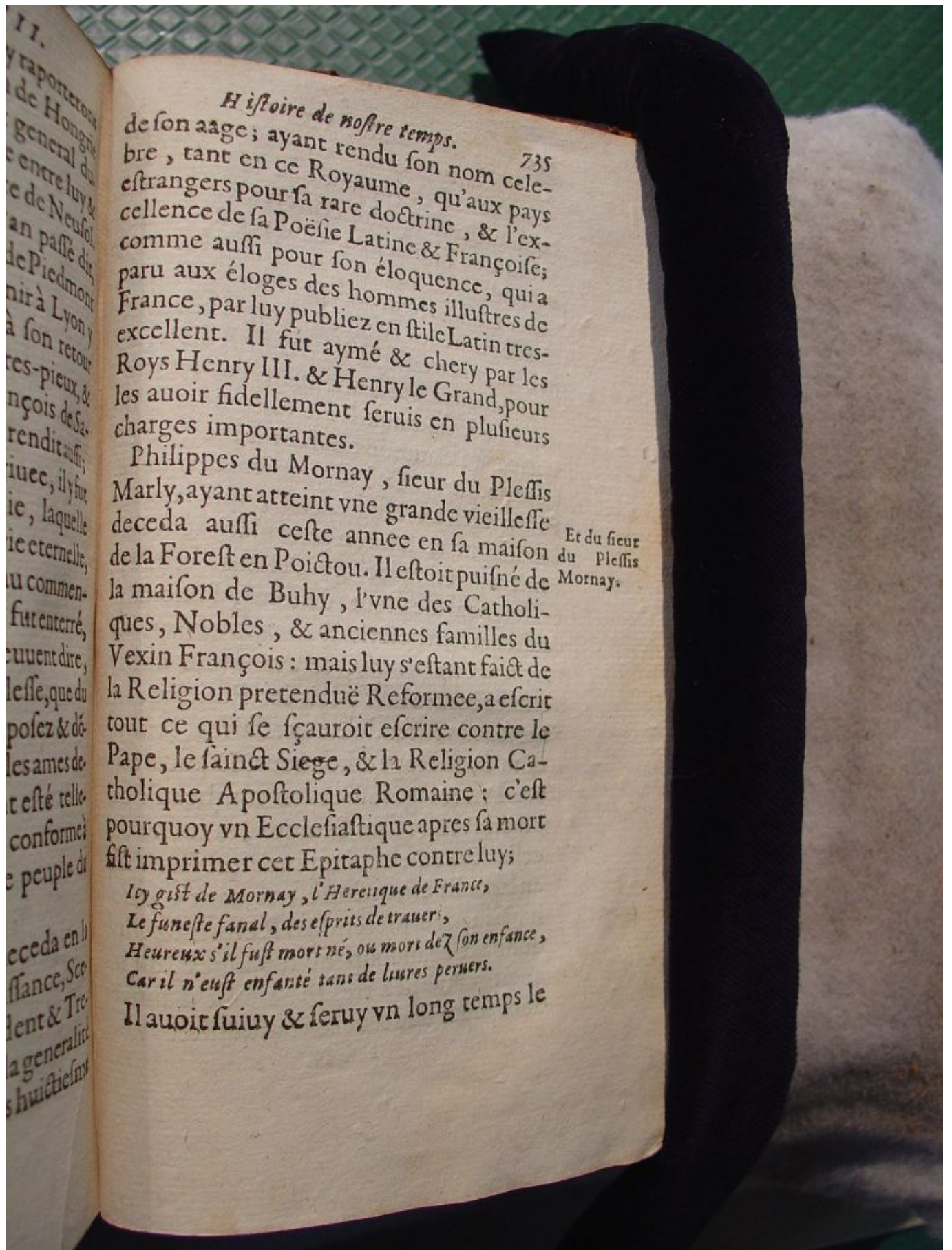


1623_735.jpg



Histoire de nostre temps. 735

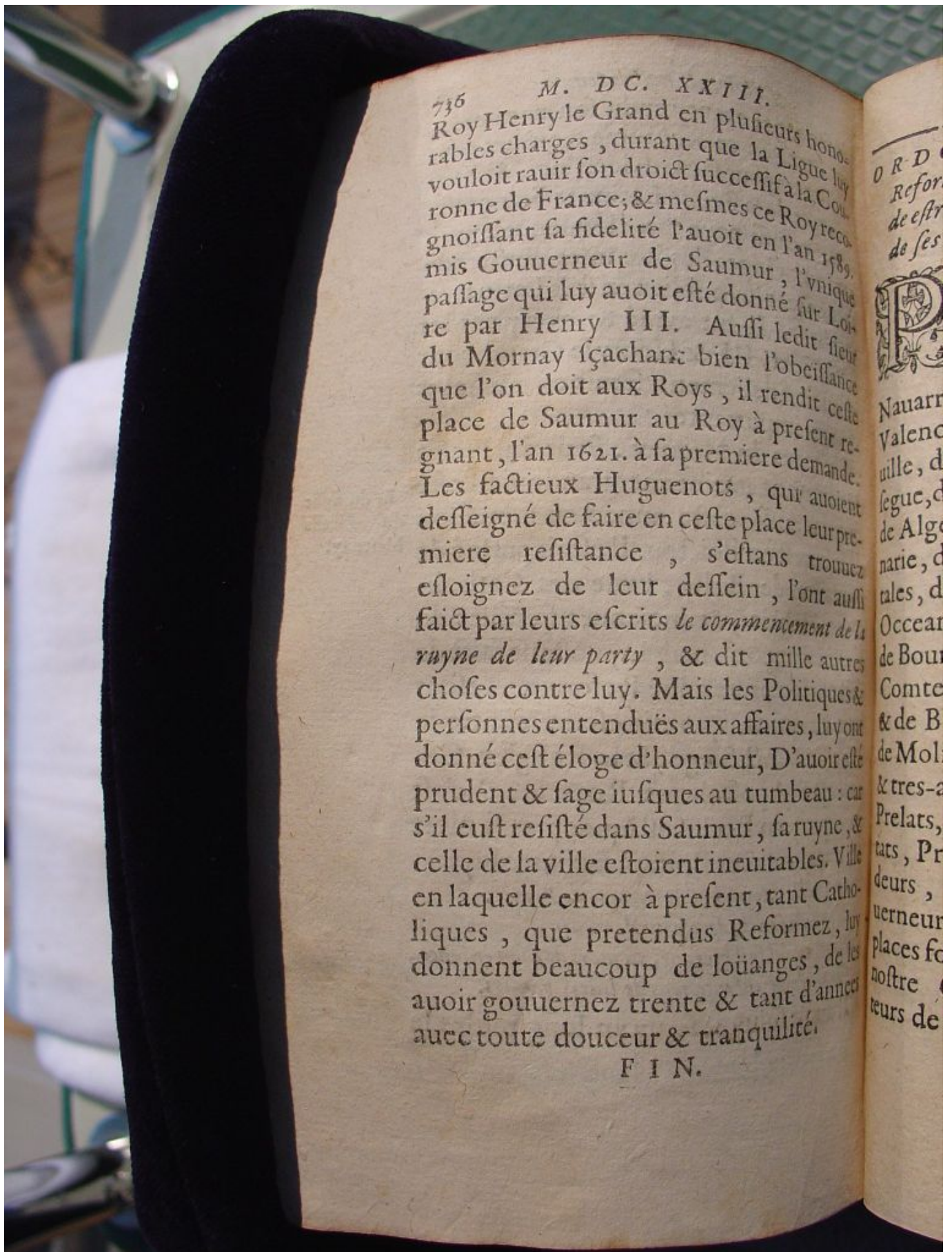
de son aage; ayant rendu son nom celebre, tant en ce Royaume, qu'aux pays estrangers pour sa rare doctrine, & l'excellence de sa Poësie Latine & François; comme aussi pour son éloquence, qui a paru aux éloges des hommes illustres de France, par luy publicz en stile Latin tres-excellent. Il fut aymé & chery par les Roys Henry III. & Henry le Grand, pour les auoir fidellement seruis en plusieurs charges importantes.

Philippe du Mornay, sieur du Pleffis Marly, ayant atteint vne grande vieillesse deceda aussi ceste annee en sa maison de la Forest en Poictou. Il estoit puisné de la maison de Buhy, l'vne des Catholiques, Nobles, & anciennes familles du Vexin François: mais luy s'estant fait de la Religion pretendue Reformee, a escrit tout ce qui se scauroit escrire contre le Pape, le sainct Siege, & la Religion Catholique Apostolique Romaine: c'est pourquoy vn Ecclesiastique apres sa mort fist imprimer cet Epitaphe contre luy;

Et du sieur
du Pleffis
Mornay.

*Icy gist de Mornay, l'Herenque de France,
Le funeste fanal, des esprits de trauer,
Heureux s'il fust mort né, ou mort de son enfance,
Car il n'eust enfanté sans de liures peruers.
Il auoit suiuy & seruy vn long temps le*

1623_736.jpg

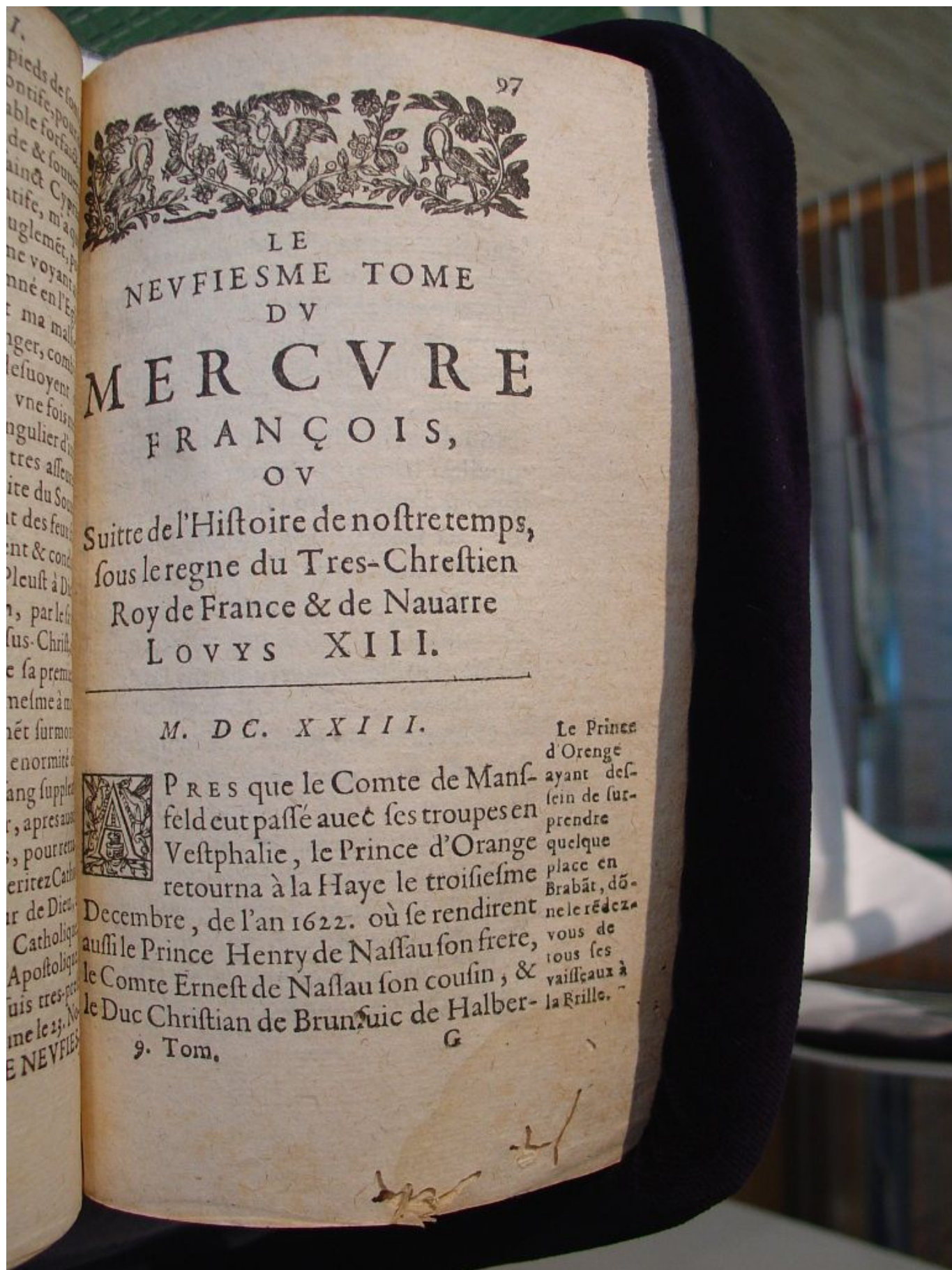


736 M. DC. XXIII.
Roy Henry le Grand en plusieurs hono-
rables charges, durant que la Ligue luy
voulloit raur son droict successif à la Cou-
ronne de France; & mesmes ce Roy reco-
gnoisant sa fidelité l'auoit en l'an 1589.
mis Gouverneur de Saumur, l'ynique
passage qui luy auoit esté donné sur Loi-
re par Henry III. Aussi ledit sieur
du Mornay scachant bien l'obeissance
que l'on doit aux Roys, il rendit ceste
place de Saumur au Roy à present re-
gnant, l'an 1621. à sa premiere demande.
Les factieux Huguenots, qui auoient
desseigné de faire en ceste place leur pre-
miere resistance, s'estans trouuez
esloignez de leur dessein, l'ont aussi
faict par leurs escrits *le commencement de la*
ruyne de leur party, & dit mille autres
choses contre luy. Mais les Politiques &
personnes entenduës aux affaires, luy ont
donné cest éloge d'honneur, D'auoir esté
prudent & sage iusques au tumbeau: car
s'il eust resisté dans Saumur, sa ruyne, &
celle de la ville estoient ineuitables. Ville
en laquelle encor à present, tant Catho-
liques, que pretendus Reformez, luy
donnent beaucoup de loüanges, de les
auoir gouuernez trente & tant d'annees
auec toute douceur & tranquillité.

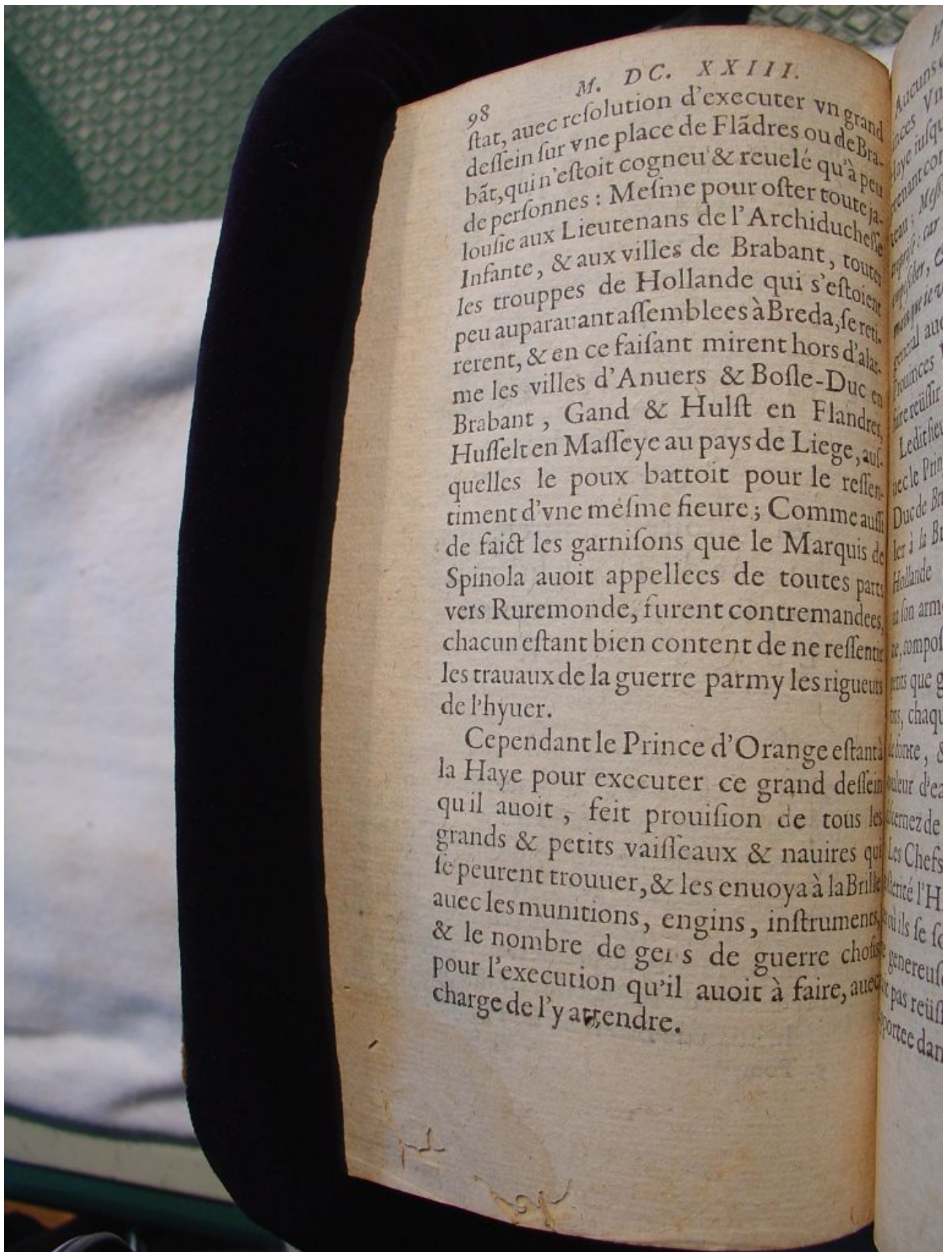
F I N.

ORDRE
Refor
de estr
de ses
P
Nauarr
Valenc
uille, d
segue, d
de Alge
marie, d
tales, d
Occear
de Bou
Comte
& de B
de Mol
& tres-a
Prelats,
tats, Pr
deurs,
uerneur
places fo
nostre
teurs de

1623_097.jpg



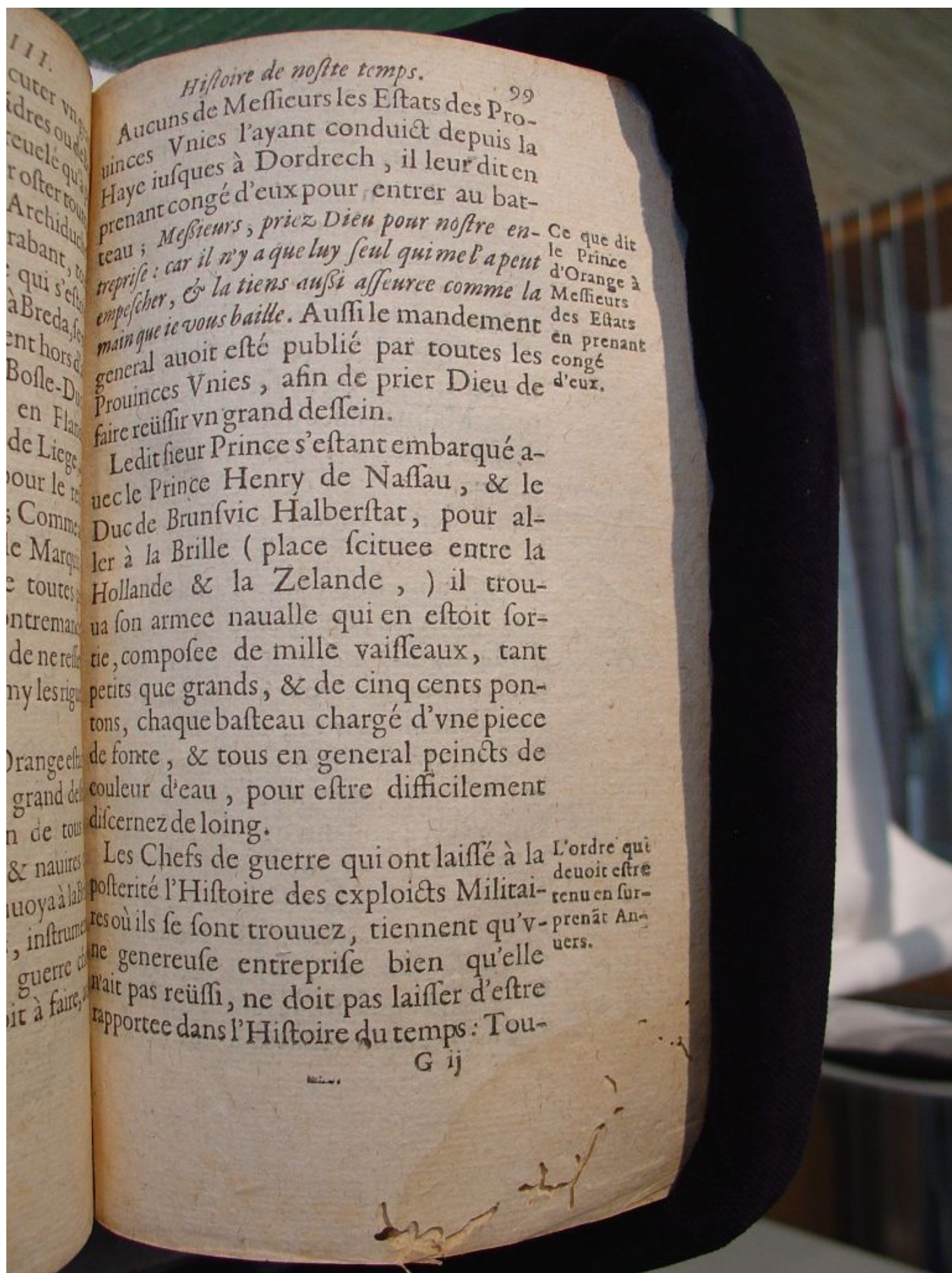
1623_098.jpg



98 M. DC. XXIII.
stat, avec resolution d'executer vn grand
dessein sur vne place de Flādres ou de Bra-
bāt, qui n'estoit cogneu & reuelé qu'à peu
de personnes : Mesme pour oster toute ja-
lousie aux Lieutenans de l'Archiduchesse
Infante, & aux villes de Brabant, toutes
les troupes de Hollande qui s'estoient
peu auparauant assemblees à Breda, se reti-
rerent, & en ce faisant mirent hors d'alarme
les villes d'Anuers & Bosse-Duc en
Brabant, Gand & Hulst en Flandres,
Hulst en Massye au pays de Liege, aus-
quelles le poux battoit pour le ressen-
timent d'vne mesme fieure; Comme aussi
de faict les garnisons que le Marquis de
Spinola auoit appellees de toutes parts
vers Ruremonde, furent contremandees,
chacun estant bien content de ne ressentir
les trauaux de la guerre parmy les rigueurs
de l'hyuer.

Cependant le Prince d'Orange estant à
la Haye pour executer ce grand dessein
qu'il auoit, fait prouision de tous les
grands & petits vaisseaux & nauires qui
se peurent trouuer, & les enuoya à la Brill
avec les munitions, engins, instrumens
& le nombre de gens de guerre choisies
pour l'execution qu'il auoit à faire, avec
charge de l'y attendre.

1623_099.jpg



Histoire de nostre temps.

99

Aucuns de Messieurs les Estats des Pro-
uinces Vnies l'ayant conduict depuis la
Haye iusques à Dordrech, il leur dit en
prenant congé d'eux pour entrer au bat-
teau; *Messieurs, priez Dieu pour nostre en-
treprise: car il ny a que luy seul qui me l'a peut
empescher, & la tiens aussi assuree comme la
main que ie vous baille.* Aussi le mandement
general auoit esté publié par toutes les
Prouinces Vnies, afin de prier Dieu de
faire reüssir vn grand dessein.

*Ce que dit
le Prince
d'Orange à
Messieurs
des Estats
en prenant
congé
d'eux.*

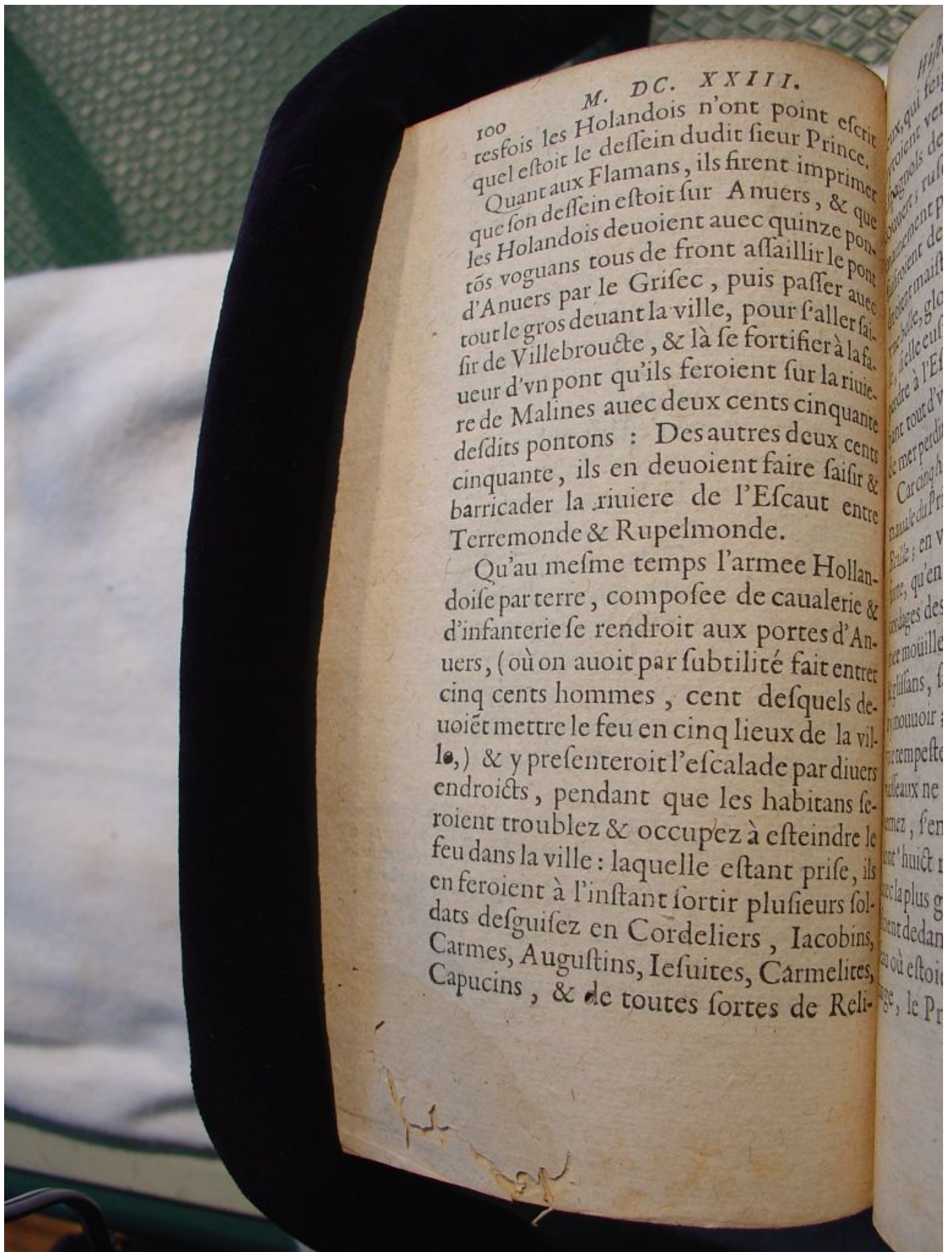
Ledit fleur Prince s'estant embarqué a-
uec le Prince Henry de Nassau, & le
Duc de Brunsvic Halberstat, pour al-
ler à la Brille (place scituee entre la
Hollande & la Zelande,) il trou-
ua son armee naualle qui en estoit for-
tie, composee de mille vaisseaux, tant
petits que grands, & de cinq cents pon-
tons, chaque basteau chargé d'une piece
de fonte, & tous en general peincts de
couleur d'eau, pour estre difficilement
discernez de loing.

Les Chefs de guerre qui ont laissé à la
posterité l'Histoire des exploits Militai-
res où ils se sont trouuez, tiennent qu'une
generouse entreprise bien qu'elle
n'ait pas reüssi, ne doit pas laisser d'estre
rapportee dans l'Histoire du temps: Tou-

*L'ordre qui
deuoit estre
reçu en sur-
prenant An-
uers.*

G ij

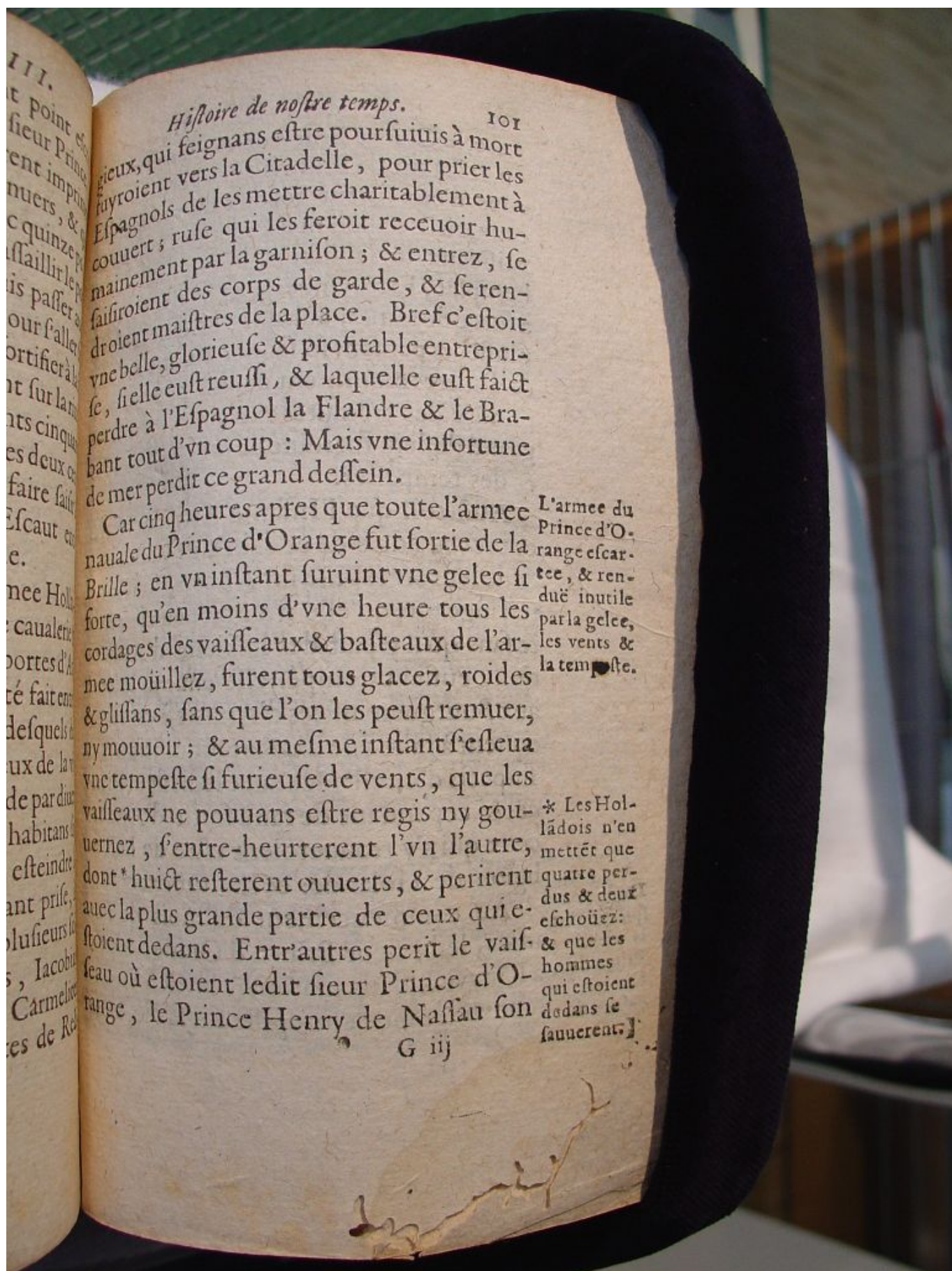
1623_100.jpg



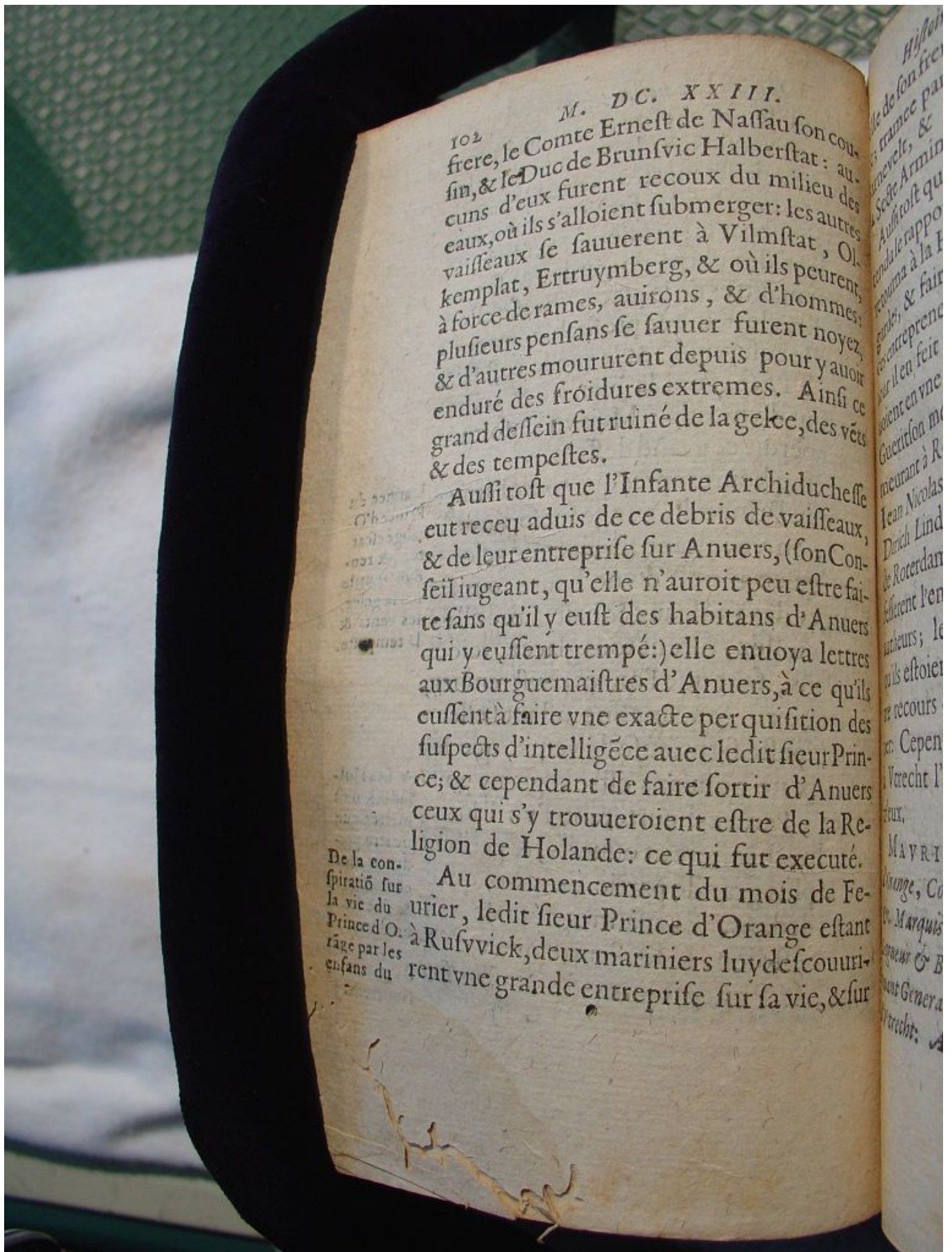
100 M. DC. XXIII.
resfois les Holandois n'ont point escript
quel estoit le dessein dudit sieur Prince.
Quant aux Flamans, ils firent imprimer
que son dessein estoit sur Anuers, & que
les Holandois deuoient avec quinze pon-
tōs voguans tous de front assaillir le pont
d'Anuers par le Grifec, puis passer avec
tout le gros deuant la ville, pour s'aller fai-
sir de Villebroucte, & là se fortifier à la fa-
ueur d'un pont qu'ils feroient sur la riuie-
re de Malines avec deux cents cinquante
desdits pontons : Des autres deux cents
cinquante, ils en deuoient faire saisir &
barricader la riuere de l'Escaut entre
Terremonde & Rupelmonde.

Qu'au mesme temps l'armee Hollan-
doise par terre, composee de caualerie &
d'infanterie se rendroit aux portes d'An-
uers, (où on auoit par subtilité fait entrer
cinq cents hommes, cent desquels de-
uoient mettre le feu en cinq lieux de la vil-
le,) & y presenteroit l'escalade par diuers
endroits, pendant que les habitans se-
roient troublez & occupez à esteindre le
feu dans la ville : laquelle estant prise, ils
en feroient à l'instant sortir plusieurs sol-
dats desguizez en Cordeliers, Iacobins,
Carmes, Augustins, Iesuites, Carmelites,
Capucins, & de toutes sortes de Reli-

1623_101.jpg



1623_102.jpg

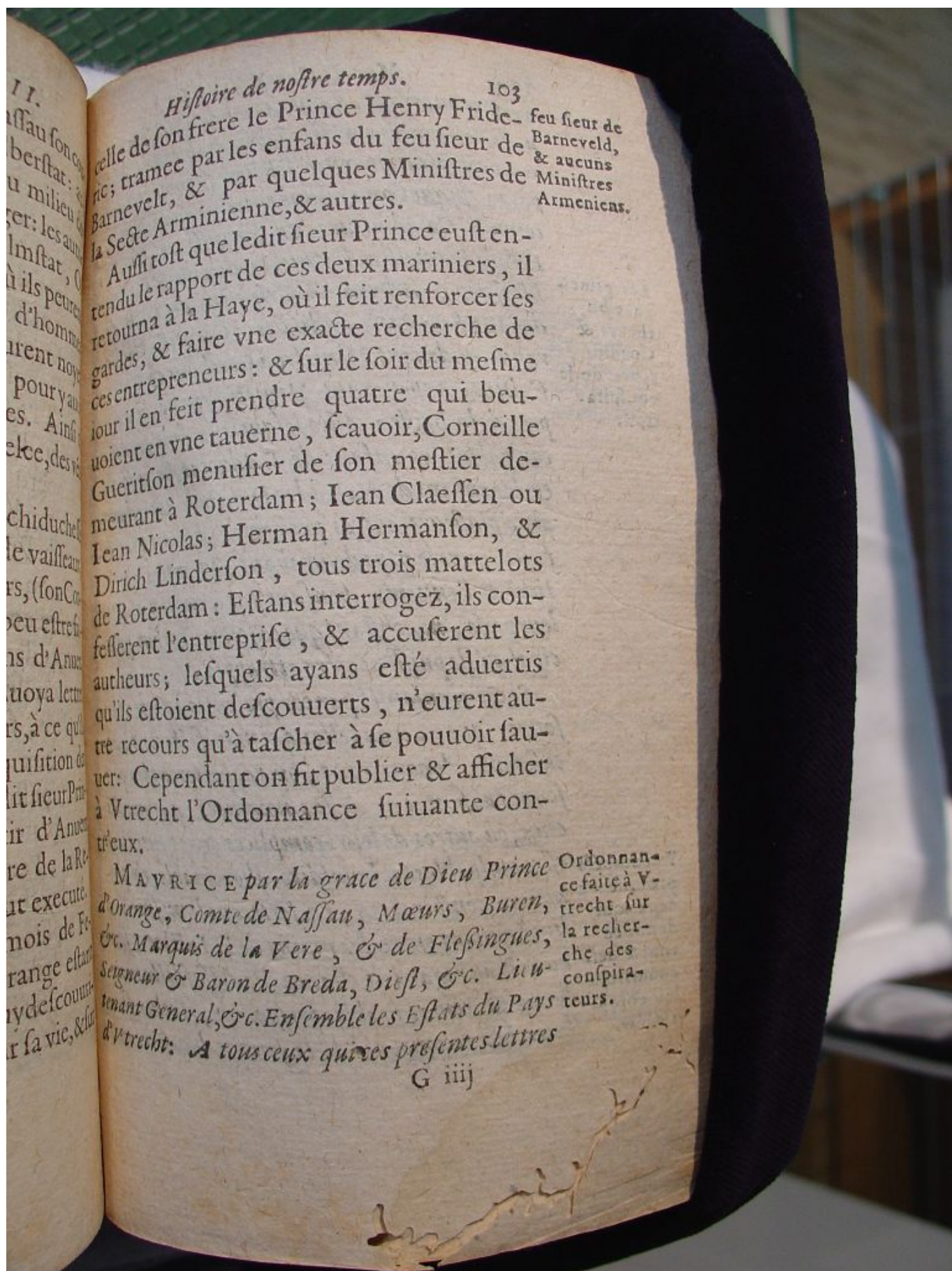


102 M. DC. XXIII.
frere, le Comte Ernest de Nassau son cou-
sin, & le Duc de Brunsvic Halberstat: au-
cuns d'eux furent recoux du milieu des
eaux, où ils s'alloient submerger: les autres
vaisseaux se sauuerent à Vilmstat, Ol-
kemplat, Ertruymberg, & où ils peurent,
à force de rames, auirons, & d'hommes:
plusieurs pensans se sauuer furent noyez,
& d'autres moururent depuis pour y auoir
enduré des fröidures extremes. Ainsi ce
grand dessein fut ruiné de la gelee, des vêts
& des tempestes.

Aussi tost que l'Infante Archiduchesse
eut receu aduis de ce debris de vaisseaux,
& de leur entreprise sur Anuers, (son Con-
seil iugeant, qu'elle n'auroit peu estre fai-
te sans qu'il y eust des habitans d'Anuers
qui y eussent trempé:) elle enuoya lettres
aux Bourguemaistres d'Anuers, à ce qu'ils
eussent à faire vne exacte perquisition des
suspects d'intelligēce avec ledit sieur Prin-
ce; & cependant de faire sortir d'Anuers
ceux qui s'y trouueroient estre de la Re-
ligion de Holande: ce qui fut executé.

De la con-
spiratiō sur
la vie du
Prince d'O.
rāge par les
ensans du
Au commencement du mois de Fe-
urier, ledit sieur Prince d'Orange estant
à Rufsuvick, deux mariniers luy descouuri-
rent vne grande entreprise sur sa vie, & sur

1623_103.jpg



Histoire de nostre temps.

103

celle de son frere le Prince Henry Fride-
ric; tramee par les enfans du feu sieur de
Barneveld, & par quelques Ministres de
la Secte Arminienne, & autres.

feu sieur de
Barneveld,
& aucuns
Ministres
Armenians.

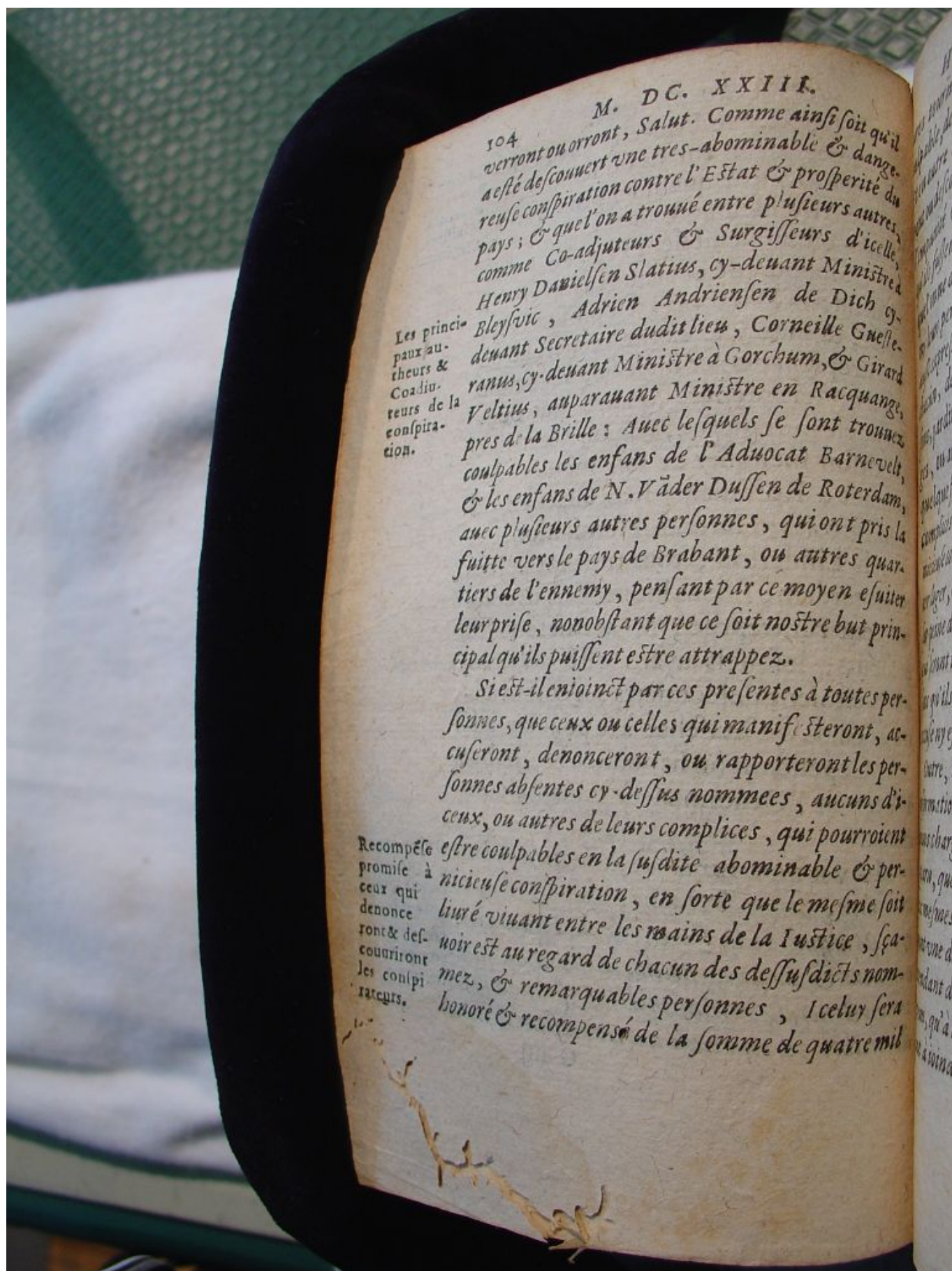
Aussi tost que ledit sieur Prince eust en-
tendu le rapport de ces deux mariniers, il
retourna à la Haye, où il fit renforcer ses
gardes, & faire vne exacte recherche de
ces entrepreneurs: & sur le soir du mesme
iour il en fit prendre quatre qui beu-
uoient en vne tauerne, scauoir, Corneille
Gueritson menuisier de son mestier de-
meurant à Rotterdam; Iean Claessen ou
Iean Nicolas; Herman Hermanson, &
Dirich Linderson, tous trois matelots
de Rotterdam: Estans interrogez, ils con-
fesserent l'entreprise, & accuserent les
auteurs; lesquels ayans esté aduertis
qu'ils estoient descouverts, n'eurent au-
tre recours qu'à tascher à se pouuoir sau-
uer: Cependant on fit publier & afficher
à Vtrecht l'Ordonnance suiuiante con-
tre eux.

MAVRICE par la grace de Dieu Prince
d'Orange, Comte de Nassau, Mœurs, Buren,
&c. Marquis de la Vere, & de Flessingues,
Seigneur & Baron de Breda, Diest, &c. Lieu-
tenant General, &c. Ensemble les Estats du Pays
d'Vtrecht: A tous ceux qui ces presentes lettres

Ordonnan-
ce faite à V-
trecht sur
la recher-
che des
conspira-
teurs.

G iij

1623_104.jpg



104 M. DC. XXIII.
verront ou orront, Salut. Comme ainsi soit qu'il
a esté descouuert vne tres-abominable & dange-
reuse conspiration contre l'Estat & prosperité du
pays; & que l'on a trouué entre plusieurs autres
comme Co-adjuteurs & Surgisseurs d'icelle,
Henry Danielsen Slatius, cy-deuant Ministre à
Bleyswic, Adrien Andriensen de Dich cy-
deuant Secretaire dudit lieu, Corneille Gueste-
ranus, cy-deuant Ministre à Gorchum, & Girard
Veltius, auparauant Ministre en Racquange,
pres de la Brille: Auec lesquels se sont trouuez
coupables les enfans de l'Aduocat Barnewelt,
& les enfans de N. Väder Dussen de Rotterdam,
avec plusieurs autres personnes, qui ont pris la
fuite vers le pays de Brabant, ou autres quar-
tiers de l'ennemy, pensant par ce moyen esuiter
leur prise, nonobstant que ce soit nostre but prin-
cipal qu'ils puissent estre attrappez.

Si est-il enioinct par ces presentes à toutes per-
sonnes, que ceux ou celles qui manifesteront, ac-
cuseront, denonceront, ou rapporteront les per-
sonnes absentes cy-dessus nommees, aucuns d'i-
ceux, ou autres de leurs complices, qui pourroient
estre coupables en la susdite abominable & per-
nicieuse conspiration, en sorte que le mesme soit
liuré viuant entre les mains de la Iustice, sca-
uoir est au regard de chacun des dessusdicts nom-
mez, & remarquables personnes, Iceluy sera
honoré & recompensé de la somme de quatre mil

Les princi-
paux au-
theurs &
Coadju-
teurs de la
conspira-
tion.

Recompense
promise à
ceux qui
denonce-
ront & des-
couvriront
les conpi-
rateurs.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan